



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Exclusion des commerces de souvenirs du plan d'aide au tourisme

Question écrite n° 32430

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, sur le plan d'aide au tourisme mis en place par le Gouvernement. En effet, celui-ci exclut les commerces de souvenirs et de produits régionaux des listes S1 et S1 *bis*, alors que ces professionnels font pleinement partie du secteur touristique, comme en témoigne leur clientèle à 90 % touristique. Or ceux-ci jouent un rôle important en faveur de la vitalité économique des territoires touristiques et ont fortement souffert des conséquences économiques de la crise de la covid-19. Elle lui demande de bien vouloir préciser si le Gouvernement entend rendre pleinement éligibles aux mesures du plan d'aide au tourisme les commerces de souvenirs et de produits régionaux.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

Circonscription : Isère (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32430

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2020](#), page 6445

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)